



H18 - Liaison transversale entre les Montagnes neuchâteloises, le Jura et le Jura bernois

Etude d'opportunité intercantonale en cours d'élaboration

Dans l'optique de préparer la deuxième phase du projet d'agglomération neuchâtelois (2015-2018) et de résoudre les problèmes de circulation entre la Cibourg, l'est de la ville de La Chaux-de-Fonds et l'entrée nord du tunnel de La Vue-des-Alpes, les cantons de Neuchâtel, Jura et Berne ont lancé une étude d'opportunité. Une séance a réuni les responsables politiques des trois cantons lundi 26 octobre 2009 à Neuchâtel.

En réalité, l'axe H18, qui dessert les Franches-Montagnes et le Jura bernois depuis La Chaux-de-Fonds, est le prolongement de l'axe H20 allant du Col-des-Roches (frontière française) à La Chaux-de-Fonds.

L'étude d'opportunité H18 lancée par les trois cantons concernés vise à déterminer la politique et les aménagements à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion des transports entre les Montagnes neuchâteloises, le Jura bernois et les Franches-Montagnes. Son but est de déterminer la solution optimale à adopter en intégrant les paramètres techniques, environnementaux, économiques et politiques liés à la problématique des transports dans une région.

Le groupe de pilotage politique de cette étude, composé du conseiller d'Etat Claude Nicati (NE), de la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer (BE) et du ministre Laurent Schaffter (JU), ainsi que du conseiller communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds Laurent Kurth et du délégué du Conseil du Jura bernois (CJB) Jean-Pierre Rérat, s'est réuni lundi 26 octobre 2009 à Neuchâtel.

Au terme de cette séance, il ressort que globalement, l'étude est bien initiée et que toutes les informations préliminaires ont déjà été collectées. L'étude des variantes routières est en cours, ainsi que la mise en place des différents modèles d'aménagements urbains et de transports publics.

Dès le début de l'année 2010, un groupe d'accompagnement sera créé. Il réunira les partenaires concernés par les résultats attendus de cette étude. Ces derniers devraient être consolidés en fin d'année 2010.

Pour de plus amples renseignements :

Claude Nicati, conseiller d'Etat (NE), tél. 032 889 67 00.

Barbara Egger-Jenzer, conseillère d'Etat (BE), tél. 031 633 31 03.

Laurent Schaffter, ministre (JU), tél. 032 420 53 03.

Neuchâtel, le 30 octobre 2009